



## Procès-Verbal CCAS de la séance du 10 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix mars, le Conseil d'Administration de la commune de Saint-Chinian régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Cloître, à 18h00, sous la présidence de Catherine COMBES, Présidente, suite aux convocations qui lui ont été adressées au moins trois jours francs avant la séance.

**NOMBRE DE MEMBRES : 11**

**PRÉSENTS : (6)**

Mme Catherine COMBES, Présidente ; Mme Sylvie MAURY, Mme Marie-Claude MOTHE, Mme Julie BENEZECH élues ; Mme Jacqueline SAUSSOL, M. Guy VIALA, Représentants.

**POUVOIR : (1) Mme Ghislaine MARCHAND à Marie-Claude MOTHE.**

**ABSENTES : (3) Mme Monique LEROY, Mme Sandrine COUSTE Mme Jeanne BABEAU**

**ABSENTE EXCUSEE : (1) Mme Aurélie LARGUIER.**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Claude MOTHE.**

**DATE DE CONVOCATION : 05 mars 2026**

---

Madame la Présidente procède à l'appel nominatif et constate que le Conseil d'Administration peut valablement délibérer puisque la majorité des membres en exercice assiste à la séance.

### **1 – Approbation du PV du 8 avril 2025**

Madame la Présidente rappelle les points abordés lors de cette séance. Après cette lecture, les membres du CCAS votent ce PV à l'unanimité.

### **2 – Approbation du Compte Financier Unique CCAS 2025**

Madame la Présidente rappelle que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Elle indique que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents et que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

**Madame la Présidente**, après une lecture détaillée et instructive, de l'ensemble des dépenses et des recettes, en fonctionnement puis en investissement du Budget du CCAS, permettant de retracer

l'ensemble des finances de la commune sur 2025, propose au Conseil d'Administration de passer au vote.

CCAS DE SAINT-CHINIAN - BUDGET CCAS - CFU - 2025

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B1</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	9 862,17	9 862,17
	Récettes réalisées (1)	B	0,00	9 862,17	9 862,17
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0,00	12 508,92	12 508,92
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	6 484,68	6 484,68
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	3 377,49	3 377,49
Resultats antérieurs reportés	Resultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	2 646,75	2 646,75
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G + H	0,00	6 024,24	6 024,24
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H - I	0,00	6 024,24	6 024,24

Comme pour le compte administratif, Madame la Présidente, ordonnateur, après cette présentation à l'assemblée quitte la salle au moment du vote. Madame Mothe prend le relais pour passer au vote.

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité.

Avant de clore la séance, Madame la Présidente indique que le résultat cumulé ainsi que les comptes de la commune permettront en 2026 de maintenir le même niveau de subvention et donc de permettre des actions plus importantes du CCAS.

Elle revient aussi sur l'épisode de la tempête NILS, et sur la liste des personnes vulnérables. Elle explique que les services de la mairie et des élus ont vérifié la sécurité par des appels téléphoniques et/ou le passage des services auprès de la liste des personnes vulnérables. Elle explique également que l'inscription sur cette liste est volontaire. Elle doit être faite par la personne elle-même ou son entourage avec son autorisation. Un nouveau flyer d'inscription est en cours d'élaboration et il sera important de bien communiquer. Cette nouvelle campagne devra être en parallèle avec Monalisa mais avec un suivi communal.

Madame Julie Bénézech indique l'importance de s'appuyer sur les professionnels de santé libéraux et de préparer une affiche de communication qui pourrait être mise à l'entrée de la nouvelle maison de santé ou mettre à l'accueil les flyers pour que les personnes puissent les récupérer, les remplir et les apporter à la mairie.

La séance est levée à 18h26.

Fait à Saint-Chinian, le 10/03/2026

La secrétaire,  
Marie-Claude MOTHE



La Présidente,  
Catherine COMBES

